COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE PARIS

La conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 222-1 ;

DECIDE

Article 1er: Sont désignés à l'effet d'exercer les pouvoirs prévus aux 1° à 7° et au dernier alinéa de l'article R. 222-1 du code de justice administrative :

Mme Colombe BORIES, Mme Servane BRUSTON, M. Stéphane DIEMERT, M. Timothée GALLAUD, Mme Véronique HERMANN-JAGER, Mme Marianne JULLIARD, M. Olivier LEMAIRE, Mme Audrey MILON, M. Jean-Christophe NIOLLET et Mme Cécile VRIGNON-VILLALBA, présidents assesseurs.

Article2 : Les présentes désignations abrogent et remplacent celles résultant de toutes décisions antérieures ayant le même objet, à compter du 1er septembre 2025.

Fait à Paris, le 28 août 2025

Signé

Pascale FOMBEUR